



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie RSE de l'Office national des forêts

Mai 2022







Introduction

Depuis plus de trente ans, l'ONF en tant qu'acteur majeur de la filière forêt-bois a construit une politique environnementale volontariste favorisant la biodiversité, la préservation des milieux et la protection des sols forestiers. Lors de l'élaboration du Plan stratégique 2021-2025, l'ONF a précisé sa raison d'être : « Agir ensemble, au cœur des territoires, pour des forêts mieux adaptées aux évolutions climatiques, répondant durablement aux attentes de la société ». Fort de ces valeurs, et conscient des enjeux environnementaux, économiques et sociaux de ses actions, l'ONF a décidé fin 2019 de se doter d'une stratégie « Responsabilité sociétale des entreprises » (RSE).

Cette stratégie concerne l'ensemble des personnels de l'ONF y compris celui des filiales. Chacun doit se sentir acteur.

Sa mise en œuvre permettra à l'ONF :

- d'intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans les activités opérationnelles et le management ;
- d'interagir avec les parties prenantes dans une logique d'amélioration continue en répondant à leurs préoccupations d'éco-responsabilité et de développement durable ;
- de contribuer aux actions internationales portées par les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ces ODD formalisent les défis planétaires à relever d'ici 2030 ; l'ONF concourra à 14 ODD (chaque axe de la stratégie pointe plus particulièrement vers certains ODD) ;
- de mettre en œuvre le plan Services publics écoresponsables (SPE) (cf. annexe), lancé par la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020¹.

Cette stratégie RSE s'articule autour de cinq grands axes et est portée par 18 engagements déclinés en actions concrètes.

La mise en œuvre de la stratégie RSE respecte le contrat État-ONF (2021-2025).

Elle a été présentée au Conseil d'administration du 16 mars 2022.

En juillet 2023, après un an de mise en œuvre de la stratégie, la formulation de certaines actions a fait l'objet d'ajustements pour une meilleure compréhension.

¹ Dans la circulaire services publics écoresponsables (SPE), 20 mesures sont à mettre en place à la demande de l'État sur des sujets de développement durable comme la mobilité, les achats, les bâtiments...

Sommaire

Introduction	3
I. Agir en employeur responsable	5
Adopter une attitude proactive de lutte contre les discriminations	5
Accompagner nos équipes dans leur prise d'initiative engagée	6
Promouvoir la qualité de vie au travail, l'évolution professionnelle et les bonnes conditions de travail	6
Limiter les déplacements et encourager une mobilité douce	7
II. Promouvoir une gestion multifonctionnelle des forêts à impacts positifs	8
Ériger la forêt et l'usage du bois comme un levier de l'atténuation du changement climatique	8
Favoriser la biodiversité	8
Valoriser la filière bois comme durable et d'avenir	8
Faire connaître la forêt et ses bienfaits	9
III. S'engager pour les territoires	10
Impliquer nos parties prenantes	10
Instaurer des pratiques d'écoute et de satisfaction client	10
Participer à l'attractivité et à l'accessibilité des territoires	11
IV. Améliorer l'exemplarité environnementale de nos sites et prestations	11
Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	11
Réduire notre impact via une politique d'achat responsable	13
Améliorer et systématiser une gestion des déchets efficace	13
Déployer des prestations dotées d'une qualité environnementale	14
V. Adopter une gouvernance socialement engagée	15
Instaurer un suivi RSE en Conseil d'administration	15
Être exemplaire en matière d'intégrité et de probité	15
Suivre le déploiement de la stratégie RSE	15
Annexe	16



I. Agir en employeur responsable

Cet axe répond aux objectifs de développement durable (ODD) suivants :

- Obj. 3/ Bonne santé et bien-être ;
- Obj. 4/ Éducation de qualité ;
- Obj. 5/ Égalité entre les sexes ;
- Obj. 10/ Inégalités réduites ;
- Obj. 12/ Consommation et production responsables ;
- Obj. 13/ Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Dans un contexte de fort renouvellement de générations en interne, sous l'effet des départs en retraite de près d'une personne sur six dans les 5 prochaines années, l'ONF s'engage à apporter à l'ensemble du personnel un cadre d'évolution épanouissant en proposant des actions et politiques sociales autour des quatre engagements :

Adopter une attitude proactive de lutte contre les discriminations

Égalité/diversité

Actions :

- obtenir le label égalité/diversité ;
- favoriser les échanges en matière de lutte contre les discriminations en organisant des tables rondes thématiques dans les territoires.

Égalité femme/homme

Le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur. L'égalité femme/homme doit être respectée tout au long de la carrière professionnelle : lors du recrutement et pendant le déroulement de carrière (niveaux de rémunération, formation, promotions, accès aux postes).

Actions :

- signature d'un accord collectif fixant des objectifs de progression et des actions concrètes permettant d'améliorer l'égalité femme/homme ;
- en interne, publication de l'index égalité femmes/hommes dans le journal Flash dédié, sur intraforêt et dans Good Morning. À l'externe, publication sur les réseaux sociaux et onf.fr de l'index égalité femmes/hommes et sur onf.fr.

Handicap

Sur le sujet du handicap, une politique de communication interne sur les actions nationales et locales lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées est menée (Chlorofil et intraforêt).

Actions :

- intégrer un volet handicap dans l'accord sur la qualité de vie et conditions de travail (QVCT) prévoyant notamment de nommer un ou des référents handicap et maintenir le respect du taux obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés de 6 % :
- mettre en place une politique dynamique de recrutement qui favorise les candidatures des personnes handicapées : constitution d'un réseau avec les professionnels du handicap, les sites emplois spécialisés et les associations locales ; participation aux forums et événements nationaux autour du handicap Duo-day, Vis ma Vie, refonte de la page carrière... ;
- encourager les personnels à déclarer leur handicap : diffusion d'une plaquette d'information présentant de manière synthétique la procédure de déclaration ainsi que les dispositifs et aides ;
- maintenir dans l'emploi des personnels en situation de handicap : anticipation des évolutions d'emploi et suivi des éléments statistiques (sur l'évolution de la rémunération et/ou de la classification) ;
- sensibiliser les personnels à la question du handicap via des modules de formation afin d'accroître sa prise en compte ;
- pour un meilleur accueil, l'ONF établira un bilan de l'accessibilité des bureaux aux personnes à mobilité réduite afin de chiffrer un budget annuel consacré à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments.

Accompagner nos équipes dans leur prise d'initiatives engagées

L'ONF développera de nouvelles compétences, pratiques techniques et savoir-être chez tous ses personnels afin de leur donner les moyens d'agir en tenant compte de la complexité des nouveaux enjeux sociétaux, environnementaux et numériques (cf. Plan stratégique, axe 5).

Sensibilisation du personnel à la RSE

Actions :

- sensibiliser régulièrement les équipes aux enjeux environnementaux et sociaux à travers une communication interne renforcée via nos outils de communication interne (intraforêt, Good Morning ONF, newsletters, flashes, webinaires...) :
- sensibilisation aux comportements responsables et aux écocgestes, y compris numériques (cf. plan services publics écoresponsables (SPE) 17, 20) couplée avec des challenges intra ONF (par DT) mettant en œuvre les écocgestes ;
- partage des bonnes pratiques par thématiques (écocgestes numériques, la consommation papier, la consommation en eau et en électricité, l'alimentation saine et éthique, la mobilité douce, la gestion des déchets) via intraforêt, Good Morning ONF, Chlorofil, d'affichage interne en valorisant les supports existants (ADEME, État) ;
- participation aux événements nationaux ou européens (semaine du développement durable) avec communication dédiée (challenges, quizz, « pastilles » spécifiques...) ;
- intégration de la notion de RSE dans le livret d'accueil (rubrique en 2022, une partie RSE est prévue dans le séminaire intégration) ;
- organisation d'un webinaire dédié à la RSE ;
- ajout d'une formation à la RSE au catalogue de formation ;
- mise en cohérence de la politique formation avec les objectifs de la stratégie RSE ;
- création d'une rubrique RSE dans intraforêt.

Mobiliser l'engagement des collaborateurs

(cf. SPE : mesure transversale)

Actions :

- encourager les initiatives à fort impact et faible coût dans les territoires à travers :
 - une validation participative du personnel sur les initiatives proposées ;
 - une communication sur les initiatives répertoriées dans les boîtes à idée via intraforêt ou un autre moyen.
- Définir le cadre dans lequel les collaborateurs peuvent aider les associations locales (mécénat de compétence ou bénévolat de compétence) ;
- organiser des événements en forêt et pour la forêt au bénéfice d'une cause choisie collectivement (exemple : financement d'un projet d'accès du handicap en forêt ou au bénéfice du fonds de dotation. Il pourrait s'agir de challenge sportif, dont l'organisation est facilitée par le recours à une application du type Squad-easy ou encore Oui-Live).

Promouvoir la qualité de vie au travail, l'évolution professionnelle et les bonnes conditions de travail

Qualité de vie au travail

L'ONF développe une culture de prévention avec un réseau de professionnels en charge des questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. L'ONF est notamment partenaire du plan national d'action contre la maladie de Lyme.

Actions :

- négocier un accord sur la qualité de vie au travail ;
- déployer un plan de prévention des risques psychosociaux ;
- créer des espaces et des temps dédiés à la convivialité en s'inspirant des initiatives existantes dans les territoires.

Connectivité

Actions :

- permettre aux ouvriers forestiers d'avoir accès à un ordinateur dans un bureau et les doter d'un smartphone pour leur permettre de consulter leurs mails, pour répondre aux questionnaires et enquêtes, pour accéder aux différentes communications ;
- apporter auprès des départements d'outre-mer (DOM) une attention particulière au développement des stratégies et outils développés au niveau de la direction générale.

Évolution et gestion des compétences

La formation initiale et continue sera adaptée aux nouveaux besoins et attentes des personnels et de leurs encadrants.

Actions :

- finaliser avec les partenaires sociaux un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels (accord GEPP) (cf. Plan stratégique, axe 5) afin de soutenir les parcours de populations spécifiques, d'encourager l'égalité professionnelle, la diversité, le maintien dans l'emploi ; accompagner les personnels qui s'engagent dans une démarche de développement professionnel, par un appui personnalisé ;
- mettre en place des dispositifs de seconde partie et fin de carrière pour les métiers physiques en les intégrant dans les discussions relatives à l'accord GEPP, à l'accord CPA, avec un accompagnement renforcé pour les DOM ;
- faire évoluer les formats et contenus de l'offre de formation numérique (trois offres complémentaires de la formation à distance : FormaConf, classe virtuelle et module FOAD).

Limiter les déplacements et encourager une mobilité douce

Travail à distance

Un accord collectif sur le télétravail, conclu début 2020 et prévoyant une dimension « crise », a permis d'organiser efficacement le télétravail au sein de l'Office (cf. SPE 8). Des enseignements seront à tirer de la période de télétravail prolongée imposée par la crise sanitaire Covid.

Actions :

- suivre la mise en œuvre des propositions de la commission de suivi de l'accord sur le télétravail (notamment répondre aux attentes du personnel pour que le télétravail ne soit pas synonyme de rupture sociale) ;
- déployer un guide des bonnes pratiques de télétravail pour les collaborateurs et l'encadrement.

Mobilité douce

Afin de favoriser la mobilité douce, l'ONF a mis en place un forfait mobilité durable de 200 €/an pour les agents utilisant le vélo ou le covoiturage pour se rendre au travail (cf. SPE 1). De plus, le déplacement aérien des agents est soumis à conditions, favorisant ainsi des moyens de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre (cf. SPE 7).

Actions :

- élaborer un plan mobilité employeur pour la mise en œuvre d'un ensemble de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier ;
- installer des places de vélo sécurisés sur les sites administratifs pouvant en accueillir (cf. SPE 6) ;
- étudier l'opportunité de constituer un pool de vélos (achat ou location) pour les trajets courts, sur les sites les plus appropriés et utilisables sur la base du volontariat ;
- étudier la faisabilité d'une aide à l'achat de vélo par le personnel ou d'un accompagnement physique à la maintenance des vélos ;
- prévoir l'installation de douches lors des travaux de restauration des locaux ;
- impliquer les territoires sur les challenges régionaux de la mobilité (financement ADEME notamment) ;
- rendre accessible la plateforme de covoiturage (cf. SPE 2 et 3) pour les véhicules personnels pour les déplacements domicile-travail (outil : Karos) ;
- rechercher un outil pour développer le co-voiturage professionnel notamment pour les grands sites afin d'optimiser l'utilisation des véhicules qui se rendent sur un même site sur le même créneau horaire.

II. Promouvoir une gestion multifonctionnelle des forêts à impacts positifs

Cet axe répond aux ODD suivants :

- Obj. 4/ Éducation de qualité ;
- Obj. 6/ Eau propre et assainissement ;
- Obj. 7/ Énergie propre et d'un coût abordable ;
- Obj. 9/ Industrie, innovation et infrastructure ;
- Obj. 13/ Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- Obj. 15/ Vie terrestre.

La gestion des forêts publiques est le cœur de métier de l'ONF. L'Office souhaite adopter une posture proactive et devenir un ambassadeur de la forêt à impacts positifs en France, en lien avec ses partenaires. C'est pourquoi l'ONF s'engage sur ces quatre fronts :

Ériger la forêt et l'usage du bois comme un levier de l'atténuation du changement climatique

Le renouvellement, l'adaptation et la reconstitution des forêts publiques est au cœur de l'axe 1 du Plan stratégique et vise à adapter la gestion et les modes d'intervention afin de renforcer la résilience des forêts et la souveraineté de la France en produits bois.

Actions :

- renforcer les actions de terrain pour le renouvellement forestier (parcours de formation, outils de suivi efficaces et ergonomiques) en tenant compte des spécificités des territoires ultramarins ;
- consolider les relations avec les partenaires scientifiques sur l'atténuation du changement climatique ;
- définir les conditions à réunir (notamment en matière d'organisation des chantiers) pour parvenir à une diminution des émissions de carbone des travaux sylvicoles réalisés en forêt publique ;
- agir pour une meilleure compréhension du lien entre gestion de la forêt et usages du bois ;

- poursuivre la première présentation des lots à dominante de bois d'œuvre de chêne aux entreprises s'engageant à transformer les bois dans l'Union européenne.

Favoriser la biodiversité

Dans le cadre de la gestion durable multifonctionnelle des forêts domaniales, sur la base du régime forestier, premier outil de protection des forêts françaises, l'ONF a construit, depuis plus de trente ans, une politique environnementale volontariste favorisant la biodiversité, la préservation des milieux et la protection des sols forestiers. Elle fixe un haut standard environnemental de gestion forestière et concourt, à l'inverse de la plupart des milieux naturels qui se dégradent, au renforcement de la biodiversité ordinaire dans l'ensemble des forêts publiques.

Actions :

- préciser la stratégie d'acquisition des données menée avec les ONG environnementales ;
- contribuer à la préservation de toute la biodiversité y compris la biodiversité ordinaire ;
- mettre fin à l'utilisation du glyphosate sur les derniers sites y ayant recours (cf. SPE 18) : solution de paillage sur les jeunes vergers à graines notamment.

Valoriser la filière bois comme durable et d'avenir

Aujourd'hui, les forêts domaniales de métropole et de Guyane sont certifiées PEFC et quelques forêts publiques sont certifiées FSC (14 000 ha de forêt domaniale) à titre expérimental. L'ONF poursuivra la certification PEFC en forêt domaniale et incitera les collectivités, en lien avec la FNCOFOR, à faire certifier la gestion de leurs forêts. En complément, il développera de manière ciblée la certification FSC pour répondre à des demandes formalisées de ses clients.

Actions :

- conserver les certifications acquises (PEFC, FSC) ;
- renforcer l'acceptabilité sociale des coupes de bois en impliquant les parties prenantes externes ;
- soutenir l'innovation sur de nouveaux débouchés notamment vers des usages innovants, pour l'ensemble des produits issus de la gestion forestière (cf. Plan stratégique, objectif 7) ;
- promouvoir le bois énergie pour valoriser les co-produits des coupes de bois d'œuvre et ainsi, en faire une solution de substitution aux énergies fossiles (cf. Plan stratégique, axe 3), avec une vigilance apportée dans les DOM à l'accompagnement par l'ONF de l'activité de charbonnage traditionnel ;
- garantir l'exemplarité de la protection et de la valorisation des forêts tropicales dans les DOM en assurant notamment la promotion de l'exploitation forestière à faible impact (cf. Plan stratégique, objectif 12).

Faire connaître la forêt et ses bienfaits

L'ONF contribue à des animations au sein des territoires pour le grand public (événements de sensibilisation, panneaux dans les forêts, vidéos YouTube...), organise des actions d'éducation (la Forêt s'invite à l'École) et accueille des groupes scolaires dans des centres dédiés. Le Plan stratégique vise à mieux valoriser les services écosystémiques en s'appuyant sur une communication participative pour faire émerger un autre regard sur la gestion de la forêt publique (cf. Plan stratégique, objectif 15).

Actions :

- renforcer les actions de sensibilisation et communication menées avec nos partenaires (lycées agricoles et EPL notamment) :
 - sur la politique environnementale de l'ONF et ses effets sur l'eau, la biodiversité et le sol via des articles, des témoignages et des vidéos ;
 - auprès des collectivités mettant en place des actions de gestion améliorant les services écosystémiques ;
- valoriser notre expertise en matière d'éducation à la forêt :
 - mise à niveau des centres d'éducation à l'environnement gérés par l'ONF (Sénart, Fontainebleau, Rambouillet, Hamadryade) ;
 - développement d'une offre pédagogique numérique ;
 - à destination de tout public, en favorisant l'inclusion et la mixité sociale (exemple : Chantier nature en forêt de Verdun dans le cadre du projet AXA Concorde).



Arbres choisis pour la biodiversité par les enfants et les visiteurs en forêt domaniale d'Auberive (52)

III. S'engager pour les territoires



Cet axe répond aux ODD suivants :

- Obj. 4/ Éducation de qualité ;
- Obj. 8/ Travail décent et croissance économique ;
- Obj. 11/ Villes et communautés durables ;
- Obj. 12/ Consommation et production responsables.

L'Office souhaite mettre en exergue son ancrage dans les territoires et, pour cela, accompagner dans la durée les territoires, répondre aux enjeux sociétaux et aller vers un développement économique inclusif, au travers de trois engagements :

Impliquer nos parties prenantes

La concertation est un facteur clé de la gestion forestière. Ainsi, l'Office participe activement à des instances de concertation : comités consultatifs du Conseil d'administration (de la forêt communale ; des forêts d'outre-mer), commission de la forêt communale et comité des ventes (au niveau national et régional), comités de massifs domaniaux, comités locaux de concertation sur les forêts d'exception. Pour répondre aux attentes des parties prenantes et à leur volonté d'être davantage associées à la gestion de la forêt publique, de nouvelles pratiques de dialogue et de concertation seront mises en œuvre.

L'Établissement déploie aussi une politique de partenariat avec les entreprises souhaitant s'investir activement dans le développement durable, sous forme de parrainage ou de mécénat environnemental (via le fonds « ONF - Agir pour la forêt »).

Actions :

- mettre en place un conseil (panel) de la société civile sur une thématique qui soit au cœur des préoccupations sociétales, qui alimente les réflexions de l'Office sur ses orientations (en matière de biodiversité ou d'adaptation au changement climatique par exemple) ;
- organiser régulièrement des webinaires facilitant le dialogue avec la société sur des thématiques portées par l'ONF (ex : forêt mosaïque à l'occasion de la Journée Internationale des Forêts, atténuation du changement climatique à l'occasion de la Journée Mondiale du Climat, maladie de l'encre du châtaigner en Île-de-France...) ;

- renouveler les partenariats (accord-cadre et conventions) avec nos partenaires (FNCOFOR, FNB, OFB, fédérations d'associations d'usagers et ONG environnementales) ;
- sensibiliser les entreprises de travaux forestiers et déployer de plans d'actions permettant de maintenir les savoir-faire spécifiques de certaines entreprises d'exploitation (câbles, traction animale...) ;
- participer aux travaux de France Bois Forêt visant à l'élaboration d'un pacte avec la société sur la filière forêt-bois ;
- mettre en place des instances de dialogue territoriales ou comités de massif, le cas échéant ;
- créer des événements de partage multi-mécènes (club de mécènes...) ;
- s'associer aux travaux du futur défenseur de l'environnement en tant qu'interlocuteur exemplaire.

Instaurer des pratiques d'écoute et de satisfaction client

Actions :

- réorganiser l'espace de réclamation pour les clients et d'espace d'échanges pour les utilisateurs de la forêt sur le site de l'ONF (via une plateforme spécifique ou un formulaire), répondre aux standards PEFC et définir l'organisation interne pour y répondre ;
- étudier la pertinence d'utiliser la gestion de la relation client pour consulter des clients stratégiques sur leur niveau de satisfaction afin d'identifier les améliorations à apporter ;
- co-construire, avec les clients bois en métropole, les évolutions de la plateforme des ventes en ligne et y mettre en avant des engagements sociétaux et environnementaux.

Participer à l'attractivité et à l'accessibilité des territoires

Accessibilité à la nature

L'accessibilité à tous de la forêt publique est un enjeu majeur pour l'ONF. Cette accessibilité se traduit par la réalisation d'aménagements adaptés et l'entretien régulier des massifs dans le cadre de la gestion forestière, en collaboration avec de nombreux partenaires locaux.

Actions :

- mettre en œuvre des actions permettant de réduire les nuisances paysagères et les pollutions (gestion des déchets sauvages en forêt notamment) en concertation avec les usagers et en partenariat avec les collectivités ;

- installer des places de vélos sur les sites accueillant du public, en cohérence avec les schémas de mobilité des Régions (cf. SPE 6) et mettre en valeur des EuroVéloRoutes traversant les forêts publiques ;
- faire valoir l'attractivité des territoires ultramarins en matière forestière.

Insertion

L'Office encadre des chantiers d'insertion, pour favoriser l'accès à l'emploi, en lien avec les pouvoirs publics notamment dans les départements d'Outre-mer.

Actions :

- s'impliquer sur des projets en forêt en faveur d'un public jeune en difficulté.



Point de vue en forêt domaniale de Tronçais (03). © Giada Connestari

IV. Améliorer l'exemplarité environnementale de nos sites et prestations

Cet axe répond aux ODD suivants :

Obj. 4/ Éducation de qualité ;

Obj. 9/ Industrie, innovation et infrastructures ;

Obj. 13/ Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

L'exemplarité environnementale ne se limite pas à la gestion de nos forêts. L'ONF s'engage à agir sur ses sites administratifs et son fonctionnement afin de contribuer dans son quotidien à la lutte climatique et écologique. Il s'agit pour l'ONF de maîtriser l'impact de son fonctionnement interne en répondant à ces trois engagements :

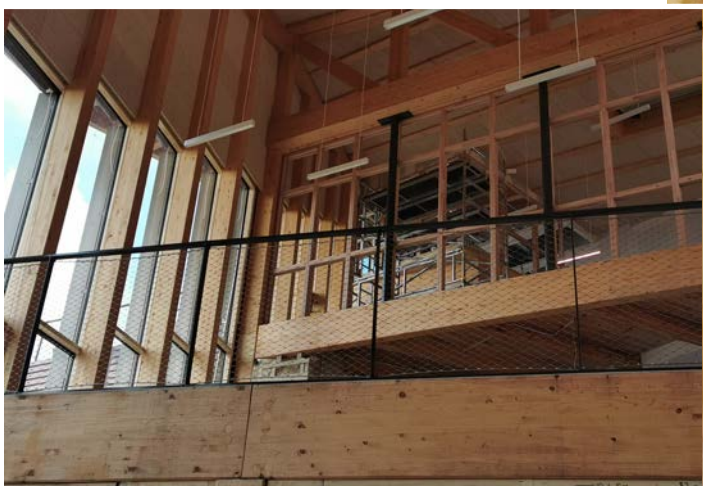
Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Bâtiments

La politique environnementale de l'ONF prévoit un axe dédié à l'écoresponsabilité impliquant un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) tous les trois ans. L'Office est engagé dans la construction d'un nouveau siège écoresponsable conçu pour limiter au maximum les consommations énergétiques. En outre, l'Établissement s'engage à ne plus effectuer d'achats ou de grosses réparations de chaudière au fioul sur ses sites (cf. SPE 14). Enfin, l'Office a souscrit à l'offre d'un fournisseur d'électricité verte, notamment la société Ekwateur, qui fournit au niveau national les sites inférieurs à 36 kW en électricité verte.

Actions :

- privilégier des équipements à faible consommation, l'utilisation du matériau bois (issu de la forêt publique française) et le recours aux labels de type HQE ou BBC sur les projets de construction ou rénovation des bâtiments.
- initier le suivi et le contrôle des consommations des bâtiments via l'outil OSFI (initié en 2021) et lancer une campagne de rénovation énergétique du parc existant (cf. SPE 13 et 16).



Nouveau siège à Maisons-Alfort



Véhicules

Au-delà de la mesure des évolutions de la consommation de son parc de véhicules, l'ONF intègre des clauses environnementales sur les marchés nationaux d'achats de véhicules automobiles (notamment sur les émissions). À noter qu'un test est en cours sur deux sites administratifs sur un module de gestion de planning pool (logiciel : Winflotte).

Actions :

- réduire les émissions du parc automobile de l'ONF :
 - étudier l'adaptabilité de la flotte de véhicule à la typologie géographique, topographique et aux besoins du conducteur ;
 - augmenter la part de véhicules hybrides ou électriques dans la flotte de véhicules non opérationnels (cf. SPE 5) et installer des bornes de recharge pour accompagner cette transition (cf. SPE 4) ;
 - réorganiser et optimiser les pools de véhicules à l'échelle des agences ;
- réaliser un bilan annuel des gaz à effet de serre (GES) de l'établissement (scopes 1 et 2) et triennal (scope 3) ;
- mesure de l'impact des réunions en distanciel et du télétravail sur les émissions de GES (bilan annuel) ;
- améliorer notre conduite pour limiter notre consommation de carburant (les déplacements professionnels en voiture individuelle en forêt étant peu substituables à l'ONF) ;
- mise à disposition de boîtiers de remontées de données techniques (hors géolocalisation) sur un échantillonnage à définir et sur la base du volontariat ;
- déployer des campagnes de formation à l'écoconduite et de sécurité routière.

Transition numérique

Actions :

- organiser et cadrer une démarche de sobriété numérique ;
- optimiser les outils et usages numériques et informatiques dans une optique de sobriété au niveau territorial ;
- s'informer, informer et sensibiliser sur les usages et bonnes pratiques du numérique responsable.

Achat de biens et services

Actions :

- limiter l'usage d'aérosol pour le marquage des bois en forêt.
- établir un état des lieux des GES émis indirectement par nos achats dans le but d'identifier et cibler les achats influençant l'empreinte carbone de l'établissement (préalable au point relatif à la politique d'achat responsable).

Réduire notre impact via une politique d'achat responsable

Une politique d'achats nationale prenant notamment en compte les risques de déforestation est d'ores et déjà portée par l'ONF (cf. SPE 9, 10, 11). L'ONF souhaite poursuivre une politique achat engagée, environnementalement et socialement.

Actions :

- former le réseau achat au « développement durable et à l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics » : élaborer un guide d'accompagnement et sensibilisation du réseau achat national pour augmenter la part de clauses environnementales et sociales sur les marchés ;
- s'assurer que nos prestataires en restauration recourent aux produits Bio, locaux ou écologiques pour tous les achats de traiteur ;
- créer une base de données des fournisseurs écologiquement et socialement responsables selon une grille à établir, pour les marchés sans obligation de mise en concurrence (inférieurs à 5 000 €) ;
- accompagner contractuellement des titulaires de nos marchés (notamment les représentants des ETF) afin de leur donner les moyens de prendre en compte des exigences environnementales et sociales (sur le modèle de l'accompagnement à l'achat de lubrifiant bio).

Améliorer et systématiser une gestion des déchets efficace

La gestion des déchets à l'Office s'appuie sur un réseau national « déchets » avec des pilotes territoriaux permettant de promouvoir les démarches innovantes.

Actions :

- inventorier les déchets produits par les activités de l'ONF.

- sous-traiter la collecte et le traitement des déchets à un fournisseur impliquant des établissements et services d'aides par le travail/entreprises adaptées.
- déployer une campagne de communication nationale en interne sur le tri à partir des initiatives mises en place sur le territoire (communication via nos médias internes, campagne d'affichage, et organisation d'un challenge par DT).
- favoriser l'économie circulaire en recourant à la plateforme d'échange de biens entre services publics (cf. SPE 19), pour l'achat de mobilier de seconde main pour les montants inférieurs à 5 000 € ou pour les dons des biens mobiliers de l'ONF.

Déployer des prestations dotées d'une qualité environnementale

Dans le cadre des certifications de gestion forestière durable (PEFC et FSC) et de sa politique environnementale (biodiversité, eau, sol, paysage, écoresponsabilité), l'ONF veille à ce que l'ensemble des prescriptions du CNPEF (cahier national des prescriptions d'exploitation forestière)

et CNPTSF (cahier national des prescriptions de travaux et services forestiers) soient respectées lors de la réalisation des prestations en forêts publiques. Par ailleurs, l'Office dispose d'une certification nationale pour les mobiliers bois fabriqués par les ateliers bois. Il s'agit de la certification chaîne de contrôle PEFC FCBA/07-00832.

Actions :

- adopter une procédure maîtrisée des déchets autres que déchets verts, en forêt et hors forêt.
- évaluer le respect du cahier des charges, intégré au cahier national des prescriptions des travaux et services forestiers (CNPTSF) et au cahier national des prescriptions d'exploitation forestière (CNPEF), par les prestataires en forêt, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de l'ONF qui intervient en tant qu'Office entreprise de travaux.
- optimiser l'organisation des chantiers pour prendre en compte leur empreinte carbone et environnementale.



Forêt de La Réunion © ONF

V. Adopter une gouvernance socialement engagée



Cet axe répond aux ODD suivants :

- Obj. 16/ Paix, justice et institutions efficaces ;
- Obj. 17/ Partenariats pour la réalisation des objectifs.

L'Office s'engage à améliorer sa gouvernance afin qu'elle soit plus ouverte sur l'extérieur et plus transparente.

Instaurer un suivi RSE en Conseil d'administration

L'ONF souhaite la mise en place d'un dialogue renouvelé et un nouveau cadre de gouvernance pour mieux identifier les besoins des parties prenantes.

Actions :

- rendre compte de la mise en œuvre de la démarche RSE et être à l'écoute des attentes des membres du Conseil d'Administration :
 - présentation de thématiques « fil rouge » lors des séquences RSE en Conseil d'administration (biodiversité, lutte contre les discriminations, climat).
- mobiliser le Comité scientifique, instance interne de réflexion, de proposition et d'évaluation, pour recueillir l'avis de chercheurs et acteurs techniques sur les orientations prises par l'ONF en matière de RSE.

Être exemplaire en matière d'intégrité et de probité

En 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sapin II sur la lutte contre la corruption, l'ONF a pris plus particulièrement deux engagements en matière de probité et d'intégrité : être attentif au bon usage des deniers publics et bannir toute pratique contraire aux valeurs d'intégrité, de probité et de loyauté. Au service de ces engagements, trois grands principes en matière de prévention de la corruption s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de l'Office : tolérance zéro, tous concernés et tous vigilants.

Ces principes sont portés, notamment, par :

- un code de conduite ;
- la mise en place d'une alerte éthique, accessible aux personnels comme aux parties prenantes, via onf.fr ;
- la présence d'un référent déontologue ;
- la formation des cadres dirigeants.

Actions :

- actualiser le code de conduite et porter une vigilance particulière à la prévention des conflits d'intérêts ;
- former l'ensemble des managers de l'ONF afin de les impliquer dans la détection et la prévention des atteintes à la probité ;
- renforcer la sécurisation déontologique des instances de gouvernance.

Suivre le déploiement de la stratégie RSE

Le Plan stratégique de l'ONF prévoit la mise en place d'un pilotage économique et financier fiable, réactif et transparent (cf. Plan stratégique, objectif 21).

Actions :

- identifier les indicateurs de suivi de la mise en œuvre et les mesurer. Ces indicateurs seront présentés régulièrement (annuellement en Comité de direction et consultables par l'ensemble des parties prenantes de l'Office) ;
- le CODIR s'appuie sur le comité de pilotage RSE pour s'assurer du déploiement de la stratégie.



Annexe



Annexe : liste des 20 engagements de la circulaire sur les services publics écoresponsables

Mesure 1 : l'État met en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage.

Mesure 2 : l'État établit au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail.

Mesure 3 : l'État déploie au cours de l'année 2020 un logiciel de gestion de covoiturage pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations (services déconcentrés et établissements publics).

Mesure 4 : l'État accélère l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses sites : au moins 500 bornes supplémentaires d'ici à fin 2021.

Mesure 5 : à compter de juillet 2020, l'État s'engage à ce que tous les nouveaux véhicules des ministres, des secrétaires d'État et des préfets soient électriques ou hybrides rechargeables (sauf véhicules blindés). Par ailleurs, au moins 50 % des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Mesure 6 : l'État s'engage à installer, pour ses agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous ses parkings et à proposer des places de stationnement pour vélos dans les sites accueillant du public.

Mesure 7 : à compter de janvier 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO₂ générées par les déplacements aériens de ses agents. La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire est supérieur à six heures.

Mesure 8 : afin de réduire les déplacements, l'État met à disposition de l'ensemble de ses agents une solution de visio-conférence au cours de l'année 2020.

Mesure 9 : à compter de juillet 2020, l'État s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'il organise.

Mesure 10 : dès janvier 2021, lors du renouvellement de ses marchés, l'État intègre dans ses appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (notamment sur les produits mentionnés dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée). Afin d'accélérer cette transition, l'État rédigera des clauses-types pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures de passation de marchés.

Mesure 11 : à partir de mars 2020, l'État s'engage à utiliser systématiquement le papier bureautique recyclé dès lors qu'il est disponible. À défaut, il ne peut utiliser que du papier intégralement issu de forêts gérées durablement.

Mesure 12 : lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020, l'État et ses établissements publics mettent en œuvre, en avance par rapport à l'échéance fixée par la loi, les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs services de restauration collective et dans leurs prestations de frais de bouche. Ils affichent et suivent au moins une fois par an la part de ces produits dans les repas servis dans leurs restaurants collectifs. Ils favorisent la qualité et la diversité des apports protéiniques.



Mesure 13 : l'État déploie au cours de l'année 2020 un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable de son parc immobilier et d'optimiser sa facture énergétique, et à publier en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant sa surface et le type d'énergie pour son chauffage.

Mesure 14 : l'État s'engage à interdire dès mars 2020, pour ses bâtiments, l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières, et à supprimer intégralement les chaudières au fioul dans son parc immobilier d'ici 2029.

Mesure 15 : dans le cadre du Grand plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe des objectifs ambitieux de réduction de deux tiers de la facture énergétique, et de 50 % des émissions des gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers, prévue en 2022.

Mesure 16 : l'État lance à partir de mars 2020 un programme d'actions sur ses immeubles, doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et ouvert aux innovations, pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie (dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc.), en visant une massification d'ici 2022.

Mesure 17 : l'État lance, d'ici juillet 2020, une campagne de sensibilisation et d'implication des agents de la fonction publique, pour l'ensemble de l'administration de l'État et de ses opérateurs, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique.

Mesure 18 : à compter de juillet 2020, l'État n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public.

Mesure 19 : l'État met en place une plate-forme permettant à ses services de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont il n'a plus l'usage, et s'engage dès juillet 2020 à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage.

Mesure 20 : l'État développe d'ici juillet 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, qui comprendra notamment une démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques et l'achat de matériels ou de consommables reconditionnés.

Mobilisation des agents et mise en œuvre d'actions additionnelles : tous les agents volontaires seront invités à se mobiliser pour appuyer la mise en œuvre de ces mesures et identifier d'autres actions à mettre en œuvre à l'échelle locale, en fonction de leur situation, de leur métier et de leur dynamique locale. L'encadrement sera invité à faciliter la participation des agents volontaires à des groupes de travail pour l'identification et la mise en œuvre de « projets de service ».

Direction générale
2bis avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort
Version juillet 2023
© ONF
Maquette DCOM